

CONVENTION D'UTILISATION

PODIUM



RÉGLEMENT GÉNÉRAL		EMPRUNTEUR :
1 Caractéristiques	Scène : 4m x 8 m hauteur : 1,10 m Avec ou sans toit	Date d'utilisation
2 Emprunteur	<ul style="list-style-type: none"> Associations capsylvaines : 1 gratuité par an Associations des communes situées sur le secteur d'utilisation Communes situées sur le secteur d'utilisation : 1 gratuité par an 	Coordonnées des emprunteurs Tél. :
3 Secteur d'utilisation	Le podium ne peut être utilisé que sur les communes de : Captieux, Bernos Beaulac, Escaudes, Giscos, Goualade, Grignols, Lartigue, Lucmau, Maillas, Saint Michel de Castelnaud	Lieu d'utilisation :
4 Stockage	Le podium est stocké dans le local technique de la Mairie	
5 Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX (05.56.65.60.31) au moins 1 mois à l'avance, durant les heures d'ouverture.	Réservé le : Date d'utilisation :
6 Montage et démontage	Assurés par le service technique de la commune de Captieux et assistés impérativement de 6 bénévoles	
7 Transport	Assuré par le service technique de la commune de Captieux	
8 Assurance	L'emprunteur devra fournir avant utilisation une attestation d'assurance « responsabilité civile ». La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur ou tout autre incident.	Compagnie d'assurances : Remise le :
9 Défaut de bénévoles	Dans le cas où le nombre de bénévoles requis lors des opérations de chargement, montage, démontage et déchargement ne serait pas respecté, une facturation du personnel fourni s'ajoutera à la présente convention à hauteur de 50 € /heure.	Nombre de personnes (personnel technique) : Soitpers. x 50 € xh =

<p style="text-align: center;">10 Prix de la location</p>	<p>Gratuit une fois par an pour les communes du secteur d'utilisation ainsi que les associations capsylvaines 150€ sans toiture dès la 2^e location 200€ avec toiture dès la 2^e location</p>	<p>Prix location :</p>
<p style="text-align: center;">11 Renseignements complémentaires</p>	<p>Secrétariat de la Mairie de Captieux Tél. : 05 56 65 60 31 contact@captieux.fr</p>	<p>L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêt définies dans le présent contrat</p>

Fait à CAPTIEUX, le :

Bon pour accord

L'emprunteur.

Bon pour accord

Le Maire.